

Rowing Canada Aviron
Régate des Championnats nationaux d'aviron 2016
et
Régate de la Coupe Canada

TROUSSE TECHNIQUE

Cette trousse technique donne les grandes lignes des critères d'admissibilité des concurrents, du type d'épreuves, du système de progression et des infrastructures nécessaires pour tenir les régates des Championnats nationaux d'aviron (CNA) et de la Coupe Canada (CC) de RCA. Elle a été conçue pour les associations provinciales d'aviron qui prévoient envoyer des équipes à cet événement et pour le comité organisateur des régates. Pour le comité organisateur, ce document fait partie intégrante de la trousse des directives en matière d'accueil et d'appel d'offres de RCA.

Le Code de course de RCA sera en vigueur lors de la mise sur pied et du déroulement des CNA/de la CC sauf en cas d'avis contraire. Les gestionnaires d'équipe provinciale ou nationale, les entraîneurs et le comité organisateur doivent se familiariser avec le Code de course de RCA.

1. Vision

1.1 Vision des CNA

« Les Championnats nationaux d'aviron sont une régata qui a lieu chaque automne pour souligner la fin de la saison régulière de courses en ligne d'aviron. Cette compétition est ouverte à tous les rameurs au pays, et le calendrier a été établi en vue de faciliter leur participation. Selon les résultats obtenus, on accordera le titre de champion canadien aux rameurs les plus rapides de la journée et les autres rameurs seront classés selon le rendement obtenu. » Les régates doivent également offrir aux athlètes une occasion de souligner les réalisations de leurs pairs.

« Les CNA permettront aux athlètes de l'équipe nationale de renouer avec leur club local. »

1.2 Vision de la Coupe Canada

La régata de la Coupe Canada fera la promotion d'une compétition intra-régionale sur une base annuelle. La compétition intra-régionale permettra aux régions qui ne peuvent remplir un grand bateau de rester compétitives dans la régata. Les provinces qui ne peuvent inscrire des concurrents aux CNA peuvent participer à la Coupe Canada en tant que concurrentes des Jeux du Canada.

2. Objectifs des régates des CNA et de la CC

- 2.1 L'événement doit répondre aux attentes des athlètes. Il doit jouer un rôle significatif et important. Par conséquent, il est essentiel que les meilleurs athlètes participent à l'événement qui devra leur offrir un environnement compétitif.
 - 2.2 L'événement doit fournir un classement des athlètes sur le plan national et au sein de leur association provinciale. Ce classement est important pour l'équipe nationale et les provinces.
 - 2.3 L'événement doit être un test de haute performance visant à aider les athlètes à se préparer pour les compétitions internationales. Le format modifié de progression de la FISA aidera également à atteindre cet objectif. Des épreuves spécifiques pour mesurer la capacité aérobie des rameurs et leurs habiletés à produire de la vitesse feront partie du programme.
 - 2.4 L'événement doit fournir une occasion aux athlètes en développement de se mesurer aux athlètes des centres nationaux d'entraînement dans le cadre d'une compétition structurée afin d'être recrutés et ciblés, le cas échéant, en vue de se perfectionner.
 - 2.5 L'événement devra permettre aux athlètes de l'équipe nationale de renouer avec leurs clubs et leurs provinces d'attache. Ceci peut se faire grâce à des épreuves regroupant de grosses embarcations, c'est-à-dire des équipages de quatre et de huit, à la régata de la Coupe Canada.
 - 2.6 Les épreuves des Jeux du Canada à la régata de la Coupe Canada constituent un moyen d'aider les associations provinciales d'aviron à préparer des équipages et des entraîneurs pour les Jeux du Canada.
 - 2.7 Un banquet de remise de prix en l'honneur des athlètes se tiendra conjointement avec les régates.
 - 2.8 L'événement doit respecter les paramètres budgétaires établis.
-

3. Date des régates et calendrier général

- 3.1 Les CNA devront se tenir de façon à permettre aux athlètes de s'entraîner en toute sécurité dans leur province respective avant l'événement.
- 3.2 Les régates des CNA et de la CC se déroulent sur une période de quatre jours et se tiennent normalement à la dernière fin de semaine du mois de septembre de chaque année. **En raison des modifications apportées au calendrier des Championnats du monde de la FISA, les dates suivantes sont celles des régates pour les années 2016 à 2019 :**

22, 23, 24, 25 septembre 2016

9, 10, 11, 12 novembre 2017

8, 9, 10, 11 novembre 2018

26, 27, 28, 29 septembre 2019 – dates provisoires, sous réserve de la date des Championnats du monde de la FISA, à déterminer par la FISA.

3.3 Le calendrier général se présentera comme suit :

CNA	Jeudi – vendredi :	Contre-la-montre, repêchages, quarts de finale et demi-finale, au besoin
CNA	Vendredi :	Finales C et D et plus bas au besoin
CNA	Samedi :	Finales B et A et finales des épreuves de para-aviron
	Samedi soir :	Banquet de remise des prix
CC	Dimanche :	Épreuves de 2x, 4-, 4x et 8+ pour les équipes provinciales et régionales

4. Site de la régates

4.1 Les régates des CNA et de la CC se dérouleront au même site pendant au moins trois années consécutives.

5. Droits de participation

5.1 Seules les inscriptions reçues des associations provinciales d'aviron membres de RCA seront acceptées. En d'autres mots, les athlètes qui s'entraînent dans les centres nationaux d'entraînement de RCA doivent participer aux compétitions sous la bannière de l'association provinciale à laquelle ils sont affiliés. Le directeur de la haute performance de RCA communiquera une liste d'athlètes des centres nationaux d'entraînement aux associations provinciales d'aviron avant la date limite d'inscription.

5.2 En vertu de la constitution de CARA et de la politique sur les inscriptions de RCA, l'athlète participant aux CNA ou à la CC doit être un membre en règle de RCA par l'entremise d'un club d'aviron membre avant que l'association provinciale n'inscrive l'athlète en question. Le nom du club membre affilié fourni par l'athlète à l'association provinciale d'aviron servira à déterminer l'affiliation de l'association provinciale d'aviron aux fins de classement des athlètes et des associations provinciales conformément à l'article 2.2 susmentionné. Advenant le cas où le nom du club membre affilié fourni par l'athlète ne correspond pas à la banque de données de RCA lors de la validation des inscriptions, RCA se servira alors du nom de la province ou du club inscrit dans la banque de données pour cet athlète en vue du tirage au sort de la régates (et pour tout autre résultat de

- course subséquent). L'inscription ne fera pas partie du tirage au sort s'il n'y a aucune affiliation à un club ou à une province.
- 5.3 Les associations provinciales d'aviron devront s'acquitter de leurs droits d'inscription respectifs. La province fournira les couleurs à tous les athlètes participant sous sa bannière.
 - 5.4 Les athlètes devront concourir sous les couleurs respectives de leur province, et ce, même lorsqu'ils font partie d'un équipage composite.
 - 5.5 Dans les épreuves pour petites embarcations, un équipage composite peut être composé de n'importe quelle combinaison d'athlètes représentant n'importe quelle combinaison de provinces. Dans les épreuves regroupant les grosses embarcations, seuls les équipages composites provenant des provinces suivantes seront admis : Alberta, Saskatchewan et Manitoba; Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador.
 - 5.6 Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'athlètes par province ou au nombre d'inscriptions par épreuve pour les provinces.
 - 5.7 L'athlète doit avoir atteint le critère de performance minimum de l'épreuve fixée par sa province pour être inscrit aux régates.
 - 5.8 Il n'y a aucun âge minimum ou maximum pour concourir aux CNA. Il y a une limite d'âge pour les épreuves des Jeux du Canada à la CC qui correspond à l'âge maximum pour prendre part à la compétition aux Jeux du Canada moins le nombre d'années séparant la CC des Jeux du Canada.
-

6. Épreuves

- 6.1 Les courses se tiendront dans les catégories d'embarcations suivantes pour les athlètes non handicapés : skiff (1x), deux de pointe (2-), deux de couple (2x), quatre de pointe (4-), quatre de couple (4x) et huit de pointe (8+).

Pour les épreuves de para-aviron, le deux de couple et le deux de pointe masculin, jambe, tronc et bras (LTAM2x/-); le deux de couple et le deux de pointe féminin, jambe, tronc et bras (LTAW2x/-); le skiff masculin, tronc et bras (TAM1x); le skiff féminin, tronc et bras (TAW1x); le skiff masculin, bras et épaule (ASM1x) et le skiff féminin, bras et épaule (ASW1x) seront les épreuves types de para-aviron pour les prochaines années.

Note : Les épreuves de LTAM2x/- et de LTAW2x/- peuvent inclure un athlète ayant une déficience visuelle ou un handicap physique classifiés et un athlète non handicapé. La yole utilisée dans les épreuves de TA doit être un skiff de para-aviron et comporter un siège fixe. Les pontons ne sont pas requis dans les

épreuves de TA ou de LTA; ce sera aux athlètes de décider s'ils veulent concourir avec des pontons.

6.2 Les catégories d'âges de RCA seront applicables aux athlètes seniors, aux athlètes de moins de 23 ans et aux athlètes juniors des embarcations de rameurs non handicapés.

6.3 Les vingt-quatre (24) épreuves au programme des Championnats nationaux d'aviron sont :

(2000 m)

Skiff femme	W1x
Skiff femme poids léger	LW1x
Skiff femme moins de 23 ans	BW1x
Skiff femme moins de 23 ans poids léger	BLW1x
Skiff femme junior	JW1x

Deux de pointe femmes	W2-
Deux de pointe femmes moins de 23 ans	BW2-
Deux de pointe femmes junior	JW2-

Skiff homme	M1x
Skiff homme poids léger	LM1x
Skiff homme moins de 23 ans	BM1x
Skiff homme moins de 23 ans poids léger	BLM1x
Skiff homme junior	JM1x

Deux de pointe hommes	M2-
Deux de pointe hommes poids léger	LM2-
Deux de pointe hommes moins de 23 ans	BM2-
Deux de pointe hommes moins de 23 ans poids léger	BLM2-
Deux de pointe hommes junior	JM2-

(1000 m)

Skiff femmes bras et épaules	ASW1x
Skiff hommes bras et épaules	ASM1x
Skiff femmes tronc et bras	TAW1x
Skiff hommes tronc et bras	TAM1x
Deux de couple et deux de pointe femmes jambe, tronc et bras	LTAW2x/-
Deux de couple et deux de pointe hommes jambe, tronc et bras	LTAM2x/-

6.4 Les dix épreuves au programme de la Coupe Canada sont :

(toutes des épreuves sur 2000 m qui seront suivies des épreuves sur 500 m)

Quatre de couple femmes moins de 21 ans	U21W4x (Jeux du Canada)*
Quatre de couple hommes moins de 21 ans	U21M4x (Jeux du Canada)*
Quatre de couple femmes	W4x
Quatre de pointe hommes poids légers	LM4-
Quatre de couple hommes	M4x

Quatre de couple femmes poids légers	LW4x
Deux de couple hommes poids légers	LM2x
Deux de couple femmes poids légers	LW2x
Huit de pointe femmes	W8+
Huit de pointe hommes	M8+

*Référence § 5.8, ci-dessus.

7. Le poids de l'athlète et la pesée

- 7.1 Pour les épreuves de la Coupe Canada, le poids et la procédure relative à la pesée des barreaux devront respecter la règle 27, « Barreaux » et la règle 28 « Pesage des barreaux » de la FISA.
- 7.2 Pour les épreuves des CNA et de la CC, le poids et la procédure relative à la pesée des skiffs et des rameurs poids légers sont établis selon la règle 31 de la FISA, « Poids légers ». **Pour les épreuves de la Coupe Canada, la règle 31 de la FISA s'appliquera, toutefois, chaque athlète d'un équipage poids léger aura le droit d'atteindre le poids maximum établi par la FISA, c.-à-d., 72,5 kg pour les hommes et 59 kg pour les femmes.**

8. Longueur du parcours

- 8.1 Les épreuves des CNA et de la CC se dérouleront sur un parcours standard de 2000 m (1000 m pour le para-aviron), à six couloirs balisés.

9. Système de progression et comité de classement et d'équité

- 9.1 **Le système de progression de la FISA, avec des modifications, sera appliqué à la régate des CNA, sur la base des épreuves de la Coupe du monde.**
- 9.2 Aux CNA, des épreuves contre la montre auront lieu jeudi en lieu et place des séries pour toutes les inscriptions groupées. **Les repêchages, les quarts de finale et les demi-finales, ainsi que les finales C et D et plus bas auront lieu jeudi et vendredi, s'il y a lieu. Les finales B et A se dérouleront samedi.**
- 9.3 Un comité, constitué de représentants du personnel de la haute performance de RCA et d'entraîneurs des associations provinciales, verra à classer les inscriptions pour les épreuves contre la montre. Le comité de classement établira les critères du classement qu'il publiera dans le Bulletin n° 2.
- 9.4 Aux CNA, les 18 épreuves des petites embarcations sur 2000 m, pour rameurs non handicapés, seront regroupées selon le tableau qui suit. Les courses contre

la montre, les repêchages, les quarts de finale, les demi-finales et les finales se dérouleront au sein des groupes ci-dessous :

Groupe 1	JW1x, BW1x, W1x
Groupe 2	JW2-, BW2-, W2-
Groupe 3	BLW1x, LW1x
Groupe 4	JM1x, BM1x, M1x
Groupe 5	JM2-, BM2-, M2-
Groupe 6	BLM1x, LM1x
Groupe 7	BLM2-, LM2-

Les inscriptions au sein d'un groupe (voir ci-dessus) seront classées pour les épreuves contre la montre et évolueront au sein du même groupe tout au long des repêchages, des quarts de finale, des demi-finales et des finales. Les médailles seront accordées en fonction de la performance à l'épreuve et au sein du groupe. Par exemple, si à la finale A du groupe 1, des skiffs de catégorie W1x se classent en première et en deuxième position et qu'un skiff de catégorie JW1X se classe troisième, alors la rameuse en troisième position sera la médaillée de bronze de l'épreuve féminine en skiff et la médaillée d'or de l'épreuve féminine en skiff chez les juniors.

10. Médailles et système de points

- 10.1 On remettra des médailles aux équipages qui terminent à la première, à la deuxième et à la troisième place aux épreuves des CNA.
- 10.2 On remettra des médailles uniquement aux équipages qui terminent à la première place aux épreuves de la Coupe Canada.
- 10.3 On utilisera un système de points pour déterminer la meilleure province en général et la province la plus efficiente aux CNA. Les résultats de la CC ne seront pas utilisés dans le calcul des points des CNA.

11. Équipement

- 11.1 Chaque province est responsable de fournir les embarcations, les avirons de pointe ou de couple nécessaires pour chaque épreuve.
- 11.2 Nonobstant ce qui précède, le comité organisateur s'efforcera de fournir un ensemble d'embarcations aux provinces qui ne pourront pas transporter leurs embarcations à la régata.

12. Exigences en matière d'infrastructure

Tout club ou toute association qui souhaite soumettre sa candidature à l'organisation des régates des Championnats nationaux d'aviron et de la Coupe Canada devra répondre aux exigences minimales suivantes sur le plan des infrastructures :

- 12.1 La distance minimale standard du parcours pour les Championnats nationaux est de 2000 mètres.
- 12.2 Le nombre minimum de couloirs est établi à sept, c.-à-d., six couloirs de course plus un couloir neutre.
- 12.3 La largeur minimum du couloir est de 13,5 m. On pourrait également considérer des couloirs de 12,5 m de largeur.
- 12.4 Il est préférable de disposer d'un véritable système Albano à balises fixées tous les 10 mètres pour la tenue des CNA. Le minimum acceptable dans l'établissement des marques du parcours est de sept lignes pour six couloirs de course, et la distance entre les balises doit être de 12, 5 mètres.
- 12.5 Il est souhaitable de n'avoir aucun courant d'eau sur le parcours. S'il existe un courant, celui-ci devra être faible pour ne pas créer de conditions inéquitables selon le couloir de course.
- 12.6 Il est nécessaire que la tour de départ soit surélevée et située derrière la ligne de départ. Un système de feux de signalisation et un système sonore sont également exigés.
- 12.7 Il est préférable d'installer des pontons de départ mobiles munis d'une griffe ajustable permettant l'alignement, sur la ligne zéro, de la boule de proue de bateaux de différentes longueurs, pour que chaque catégorie parcoure exactement 2000 mètres. L'exigence minimale absolue est d'aligner également la boule de proue des embarcations pour chaque course. Donc, les pontons de départ devront être conçus de façon à satisfaire cette exigence. Le juge de départ ou l'aligneur doit avoir à sa disposition un appareil de visée optique convenable.
- 12.8 Il est préférable d'utiliser des pontons de départ pour les épreuves de 1000 m de para-aviron.
- 12.9 Il est nécessaire de relever les temps intermédiaires tous les 500 mètres pour les repêchages, les quarts de finale, les demi-finales et les finales.
- 12.10 Des supports à bateaux extérieurs sont requis pour les équipes visiteuses.

12.11 L'hôte de l'événement s'engagera à fournir des installations convenables pour tous les athlètes qu'ils aient un handicap ou non. Des installations de pesée adaptées aux conditions de l'année (au chaud, au sec et à l'abri du vent) devront aussi être fournies en plus de toilettes séparées pour les hommes et les femmes et une salle d'entrevue pour les tests antidopage.

Révisé par le Conseil d'administration de RCA le 25 juin 2015

Mis à jour en avril 2016